

COMPTE RENDU COMITES DE PILOTAGE DU 6 DECEMBRE 2016, BONNIEUX
Site Natura 2000 FR9301585 ZSC - « Massif du Luberon »
Site Natura 2000 FR9301575 ZPS - « Massif du Petit Luberon »

Etaient présents

Prénom NOM	Qualité
R. GUILLAUME	Fédération départementale des chasseurs (FDC) 84
E. GINTOLI	Maire de Castellet
C. TARDIEU	Rapporteur scientifique CSRPN
F. YERNAUX	Cyclotourisme 84
J. ARUTUNIAN	Mairie de Cabrières d'Aigues
P. PELLEGRIN	Mairie de Montjustin
J. DULAC	Office national des Forêts
G. MAGNE	Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt
J. COMBE	Maire de Mérindol, Présidente de la Commission Biodiversité du PNRL
N. GERARD	Maire des Taillades
C. PONCHON	Conservatoire des espaces naturels (CEN) PACA
M. HAUPTMANN	Maire de Lacoste
D. NEGRIN	Mairie de Bonnieux
G. MORELLO	Mairie de Bonnieux
P. CUREZ	Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) 84
R. CICERO	1 ^{er} adjoint mairie d'Auribeau
JL. BOQUIS	Mairie de Maubec
B. BONDON	Tourisme équestre
G. MARTIN	Maire de Sivergues
E. GUTIERREZ	DDT 84
JM. COURDIER	DDT 84
A. SALVAUDON	Coordinateur Natura 2000 du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)
S. BOURLON	Chargée d'études Natura 2000 du PNRL
J. BAUDAT-FRANCESCHI	Chargé d'études Faune et Natura 2000 du PNRL

Etaient excusés

Mado BAURIER – CRPF	MODEF	Monsieur le Maire de Lacoste
Stéphanie MARI – Conseil Départemental 84	Jeunes Agriculteurs 04	Monsieur le Maire de Montfuron
Carine DUFRESNE – Conseil Départemental 84	DDT 04	Elus de La Bastidonne
Corentin THAREL – Fédération de Vaucluse Pêche et protection du milieu aquatique	Chambre d'Agriculture 04	CCI 84
Roger CASTELLANI – Président AVEC	CERPAM	ERDF – Direction Territoriale de Vaucluse
Michel INGRAND – ONF 04	GCP	A. CAHOUR – Commune de Maubec
DREAL PACA	Monsieur le Maire de Cheval-Blanc	O. HAMEAU - LPO
	Monsieur le Maire de Montjustin	
	Monsieur le Maire d'Oppède	

Réunion du comité de pilotage :

Mme COMBE, Présidente des COPILS, ouvre la séance à 9h30 et rappelle que cette réunion a pour principal objet de présenter le bilan de l'année d'animation 2015 / 2016 des deux sites Natura 2000 ainsi que les perspectives pour l'année 2016 / 2017.

SITE NATURA 2000 FR9301575 ZSC - « MASSIF DU LUBERON »

Mme BOURLON, chargée d'études du site Natura 2000 Habitats naturels Faune & Flore « Massif du Luberon », rappelle synthétiquement les éléments du DOCOB (enjeux, objectifs, actions) et présente le bilan d'animation (cf. document de bilan juin 2015-2016) et les perspectives (cf. *diaporama joint au présent compte rendu*).

DISCUSSIONS :

- **Communication, sensibilisation et concertation**

Mme MAGNE exprime le souhait que soient envoyés les outils de communications dans les médiathèques, pour mettre largement la documentation à disposition des habitants. Se déplacer sur place permettrait de sensibiliser directement les personnels des médiathèques pour en faire des relais d'informations.

Mr CUREZ rebondit sur l'annonce des 40 ans du Parc en 2017 en précisant qu'il s'agit également de l'anniversaire des 70 ans des sentiers de Grande randonnée (GR) : une collaboration est à envisager pour des événements communs. Il se rapprochera d'Eric Garnier du PNRL.

- **Gestion des habitats et des espèces**

Mr CICERO demande s'il reste des zones pastorales non attribuées à des éleveurs. Mme BOURLON répond de façon affirmative pour les crêtes de Saignon, Castellet et Sivergues ainsi que le plateau des Claparèdes et qu'une sélection des candidatures est en cours dans le cadre de l'étude pastorale du secteur.

Mr COURDIER insiste sur l'importance d'être vigilant quant à la superposition des aides de l'Union européenne au même endroit puisqu'il ne peut pas y avoir deux sources de financement européen sur un même périmètre. Pour les contrats Natura 2000 liés à des coupes de bois, il faut déduire la recette de la coupe du montant de l'aide demandée.

Mme SALVAUDON relaie la demande de Mr DEILLE maire d'OPPEDE pour l'aménagement de l'église d'Oppède-le-Vieux abritant des chauves-souris (hors site).

Modification de la fiche action chauve-souris du Docob :

La proposition de modification (ci-jointe) a été approuvée par les membres du copil présents en réunion. Mr COURDIER propose de laisser 15 jours de délai jusqu'au 2 janvier

pour les réactions éventuelles notamment des membres du copil absents, avant transmission au Préfet pour validation par arrêté préfectoral.

- **Evaluations des incidences des projets / Veille à la cohérence actions, projets et politiques publiques**

Nouveau formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000

Mr COURDIER remercie le PNRL pour son implication dans l'amélioration du formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 pour les manifestations sportives et la qualité du travail Ce nouveau formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 élaboré par la DDT du Vaucluse en y associant les animateurs des sites Natura 2000 est spécifiquement destiné aux porteurs de projets de manifestations sportives, ceci dans le but de faciliter la procédure de déclaration et d'être plus efficace dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ce formulaire est composé notamment :

- de fiches synthétiques des sites Natura 2000 décrivant les principaux habitats et espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, ainsi que les principales incidences potentielles que peut causer une manifestation sportive
- des fiches activités sportives qui proposent des mesures concrètes de réduction des pressions et incidences sur l'environnement.

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vaucluse.gouv.fr/manifestation-sportive-et-evaluation-des-a7367.html>)

Il est précisé que cet outil ne dispense pas les organisateurs de consulter les animateurs des sites Natura 2000 concernés en cas de doute.

Mr YERNAUX demande quelles ont été les suites de la Rave party. Mme BOURLON répond qu'un suivi sera fait au printemps pour mesurer les impacts et que la presse a relayé l'enjeu de la biodiversité pour sensibiliser le public. Une mobilisation des communes est nécessaire pour la remise en place des barrières au départ des pistes des deux côtés du massif.

Mr PELLEGRIN constate l'importance de l'impact des sangliers. Mme SALVAUDON rappelle que les impacts les plus importants sont en plaine sur l'agriculture. Sur les pelouses, les résultats du suivi d'habitats naturels font apparaître que l'impact en surface est encore limité mais cela nécessiterait des suivis plus poussés. Cela n'est donc pas négligeable et à surveiller. Mme MARTIN s'alarme de l'impact du passage des sangliers sur les restanques.

Mr GUILLAUME rappelle que les sangliers ne peuvent pas être à la fois hors des massifs et hors des plaines. Il faut tolérer les sangliers qui ne sont pas responsables de tous les maux et également les chasseurs. Les chasseurs font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire chuter les populations. Les chasseurs sont également très préoccupés. La chasse en battue est la plus efficace mais parfois mal tolérée.

MR COURDIER précise que la chasse à l'affut est possible dès juin pour résoudre des difficultés d'impact des sangliers en plaine. Les prélèvements ont triplé en 3 ans. Le niveau de dégât reste assez stable sur les dernières années (150000 € de dégâts /an) et bien moindre qu'ailleurs, dans le Var notamment.

Mme MARTIN exprime son désaccord sur le fait que la chasse soit autorisée tous les jours de la semaine, une journée non chassée devrait-être accordée pour la tranquillité des randonneurs notamment des familles qui sont dans la crainte. Pour MR BONDON la nature est à tout le monde et qu'il faut la partager. Il ne s'est jamais senti en danger alors qu'il parcourt les sentiers du Luberon depuis de nombreuses années.

SITE NATURA 2000 FR9301585 ZPS - « MASSIF DU PETIT LUBERON »

M^r BAUDAT-FRANCESCHI se présente, ayant été nouvellement recruté au parc du Luberon en Avril 2016 en tant que chargé d'études faune et animateur du site Natura 2000 Oiseaux « Petit Luberon », à la suite du départ en retraite de M^r GALLARDO.

Les éléments du DOCOB (enjeux, objectifs, actions) sont rappelés de façon synthétique, et le bilan d'animation 2016 (*cf.* document de bilan juin 2015-2016) est présenté, ainsi que les perspectives 2017 (*cf. diaporama au présent compte rendu*).

En introduction, est souligné que bien que s'étendant sur des territoires qui se chevauchent en grande partie, les deux sites ne relèvent pas de la même directive européenne. Le site « massif du Luberon » est inscrit à la directive Habitats Naturels Faune-Flore (ZSC : zone spéciale de conservation) tandis que le site « massif du Petit-Luberon » l'est à la directive Oiseaux (ZPS : zone de protection spéciale).

Ce dernier a été délimité de manière à se superposer avec l'arrêté préfectoral de protection du biotope des grands rapaces, pris en 1990. La ZPS présente de ce fait des zones disjointes entre elles, et son périmètre recoupe notamment un troisième site Natura 2000, celui de la ZSC « Rochers et combes des monts de Vaucluse », dont le parc est aussi animateur. C'est pourquoi à l'avenir, une présentation des résultats relatifs aux actions qui seront en cours sur cette portion de la ZPS sera systématiquement effectuée lors des COPIL de ce site.

Pour autant, il est précisé que le parc conservera tel qu'actuellement la tenue conjointe des COPIL « ZSC massif du Luberon » et « ZPS massif du Petit-Luberon », qui reste l'instance au sein de laquelle sont présentés chaque année les bilans d'animation de la ZPS.

DISCUSSIONS :

- **Résultats des suivis 2016**

M^{me} PONCHON (CEN PACA) souligne à propos du Vautour percnoptère bague dans les Alpilles et détecté cette année sur les placettes par piège-photos :

- Qu'il a été bague en 2010
- Qu'il n'était pas confirmé reproducteur cette année, et constitue donc un individu pouvant être inclus dans le pool de nicheurs potentiels évoqué dans la présentation

M^r TARDIEU (CEN PACA, membre du conseil scientifique du parc du Luberon) souligne à propos de la Fauvette à lunette que la population découverte il y a quelques années sur le plateau de Valensole représente la moitié de la population nationale de l'espèce, et est

inféodée aux vieilles cultures de lavandins. Il conviendrait donc de prospecter ce type d'habitat.

M^{me} SALVAUDON (parc du Luberon) évoque le plateau des Claparèdes, secteur de la ZPS où la culture du lavandin est bien présente, et qui reste peu prospecté du point de vue naturaliste. Il faudrait y rechercher l'espèce.

- **Mise en œuvre des fiches actions**

Proposition par l'animateur, acceptée par le COPIL, d'une réunion de travail à tenir rapidement relativement aux panneaux pour l'APPB (évolution du contenu, localisation). A minima les communes seront informées du contenu et de la localisation des panneaux ; elles peuvent être représentées à la réunion de travail si elles le souhaitent.

Mr CUREZ souhaiterait qu'un support de communication soit créé à destination des randonneurs, pour diffuser l'information sur les secteurs à éviter afin de préserver la tranquillité des grands rapaces menacés. Selon lui, une simple cartographie serait adaptée.

M^{me} MAGNE mentionne que les élus peuvent relayer l'information vers les associations de randonneurs locaux

M^r BAUDAT-FRANCESCHI (parc du Luberon) souligne l'importance que les gens restent sur les chemins balisés. Il est nécessaire de produire une information localisée sur les sites les plus sensibles (sites de nidification), pour lesquels il est essentiel d'accentuer les actions de surveillance, et d'éviter toute divagation.

M^{me} PONCHON (CEN PACA) demande une mise à jour de la diapositive des dates de sensibilité pour l'Aigle de Bonelli (mettre à partir de janvier).

Relativement aux placettes de soutien alimentaire pour le Vautour percnoptère, M^{me} PONCHON (CEN PACA), demande si elles sont facilement accessibles aux éleveurs.

M^{me} BOURLON (parc du Luberon) répond que les placettes actuelles sont accessibles aux éleveurs mais assez éloignées de leurs exploitations, à l'exception du chevrier de Lauris. Il faut par ailleurs distinguer entre les éleveurs qui gardent et ceux qui ont un berger, ces derniers étant moins sensibilisés. L'Assemblée Générale de l'association pastorale du Petit-Luberon sera l'occasion de programmer une réunion sur le sujet des placettes.

M^{me} PONCHON (CEN PACA) exprime ensuite son intérêt pour la perspective, évoquée durant la présentation, de mettre en place un travail en lien avec les Alpilles.

Mr GUILLAUME (fédération de chasse 84) évoque que les chasseurs pourraient déposer les restes de grand gibier sur les placettes. M^{me} PONCHON (CEN PACA) ne pense pas cela approprié du fait des risques de saturnisme pour les vautours, ce même si il s'agit d'une chasse à balles. Elle rappelle par ailleurs que pour les éleveurs, des conventions les engagent à ne pas déposer de bêtes traitées. Et que participer à l'approvisionnement des placettes permet aux éleveurs de bénéficier d'une minoration de 60% de la CVO, mais pas d'une exonération complète. M^r BAUDAT-FRANCESCHI (parc du Luberon) note les avis en présence, et l'intérêt d'examiner dans le détail la question de l'éventuelle exploitation des déchets de venaison pour les placettes. Il fera un retour d'information sur ce sujet aux

membres du COPIL. Dans l'immédiat, le principe de précaution est appliqué, et ce type d'apport est proscrit des placettes.

M^{me} DULAC (ONF) approuve le principe d'une évolution du réseau de placettes vers un rôle renforcé des éleveurs. Notamment car il a été constaté par le passé que les déchets de boucherie étaient souvent fortement raclés par les bouchers, ce qui pose la question d'une diminution de la qualité de la ressource mise à disposition des vautours (faible quantité de viande disponible).

Mr GUILLAUME s'interroge sur une éventuelle consanguinité au sein de la population de vautours. M^{me} PONCHON (CEN PACA) répond qu'il n'en n'est fort heureusement rien car il existe un brassage d'individus entre le Sud-Est de la France et l'Espagne.

Mme COMBE clôture la réunion à 12h30 et invite les participants à ne pas hésiter de se rapprocher de l'animateur des sites Natura 2000 pour toutes questions ou projets au cours de l'année à venir.

La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Telechargement/Natura-2000>.
